

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° DRH/DE/2013

31 DEC. 2013

10373

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
DES ENCAISSEURS**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D E C I D E**

**Article I :** L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **Deux (02) Encaisseurs** Echelle 07 ONEE-Branche Eau, destinés à :

- Skoura Mdaz et Douars : 1 poste ;
- Centre de Guercif et Douars : 1 poste ;

**Article II :** Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Deux (02) postes**. Seuls les candidats résidant dans **la préfecture FES** ou dans **les provinces BOULEMANE, SEFROU, ZOUAGHA MOULAY YACOUB, AL HOCEIMA, TAZA, GUERCIF, TAOUNATE** concourront pour les postes mis en compétition.

**Article III :** Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
Baccalauréat ou niveau Baccalauréat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques commerciales</li> <li>• Economie</li> <li>• Comptabilité</li> <li>• Gestion des entreprises</li> </ul>

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 21 ans au minimum et de 25 ans au maximum à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

**Article IV :** Consistance du dossier de candidature :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 2 / 10373DRH/DE/2013) ;
- Un curriculum vitae (C.V) ;
- Une copie légalisée du baccalauréat ou certificat de scolarité (niveau Bac) ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

**Article V :** Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la Direction Régionale du Centre Nord-Fès de l'ONEE-Branche EAU sise à **88, Rue du Soudan Fès** avant le **31 JAN, 2014** (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

**Article VI :** Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

**1- Des épreuves écrites :** Elles comprennent :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

**2- Une épreuve orale :** Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.

**3- Un test psychotechnique :** Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

**Article VII : Modalités de déroulement du concours**

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20
Oral	Entretien en commission	Sur 20	2	< 08/20

**Article VIII : Publication des résultats :** La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : [www.onep.ma/recrutement.htm](http://www.onep.ma/recrutement.htm) et [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

**Article IX :** Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

**Article X :** la présente décision annule et remplace la décision N°2/7426 du 07 Octobre 2013.

Le Directeur Général  
**ALI FASSI FIHRI**